

CAROLINE KAMKAR

**DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT AU BARREAU DE LILLE**

7, Rue Saint-Sauveur 59 000 LILLE
ckamkar@avocatsante.fr

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} octobre 2015

- Création KC AVOCATS cabinet d'accompagnement juridique des acteurs de santé
- KC FORMATIONS activité de formations à destination des professionnels de santé
- Attachée d'enseignement à l'Université Catholique de Lille, Master 2 Droit de la Santé
- Attachée d'enseignement Université Droit et Santé Lille 2, DESC Addictologie du Pr COTTENCIN

2015-2009

- Avocat Associé- SHBKAVOCATS, SCP d'avocats au Barreau de LILLE
- Formatrice en droit de la santé - SHBK Formations
- Attachée d'enseignement à l'Université Catholique de Lille, Master 2 Droit de la Santé
- Attachée d'enseignement Université Droit et Santé Lille 2, DESC Addictologie du Pr COTTENCIN

2008-2009

- Avocat collaborateur SPPSAvocats, société d'avocats au Barreau de Lille

2007-2008

- Juriste stagiaire au service juridique du Groupement hospitalier de l'Institut Catholique de Lille (GHICL) Service des Affaires juridiques
- Juriste stagiaire à la SHAM- Société Hospitalière d'Assurance mutuelle, LYON- Gestionnaire sinistre service de la Protection Juridique

2002-2007

- Juriste SCP d'Avocats DEVERS-SOULA cabinet d'avocats au Barreau de LYON : Spécialiste du contentieux médical hospitalier, gestion des plaintes, conseils, dossiers CRCI, expertises médicales
- Adjointe à la Rédaction de la revue « Droit Déontologie et Soins » publiée aux éditions Masson
- Chargée d'enseignement à l'Université Claude Bernard Lyon I, dans le cadre des diplômes de troisième année de Psychomotricité, d'Audioprothèse et d'Orthoptie
- Chargée d'enseignement à l'Université Jean Moulin Lyon III, dans le cadre du diplôme « Droit Expertise et Soins »

DOMAINES DE COMPETENCE

- Droit de la Santé, Conseil et Accompagnement des professionnels et acteurs de la santé
- Droit de la Responsabilité Hospitalière, Contentieux des établissements privés et publics
- Responsabilité des professionnels libéraux : civile, pénale, ordinale, disciplinaire
- Droit de la Sécurité Sociale : Saisine TASS ou Section des Assurances Sociales de l'instance ordinale
- Droit et Responsabilités des Etablissements de Soins Psychiatriques- Régime des hospitalisations et soins sous contrainte
- Contentieux ordinal des professionnels de santé : Chambre disciplinaire ou Section des Assurances sociales
- Installation libérale et Droit des sociétés civiles, Associations- Succession des médecins et cessions de patientèle
- Protection et Sécurisation des données de santé, application de la réglementation aux Technologies de la Communication (TIC)
- Réglementation applicable aux dispositifs médicaux, Application du dispositif de la transparence

PARCOURS UNIVERSITAIRE

- Décembre 2008** - Obtention du **Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat**, Ecole Des Avocats de LYON.
- 2007-2008** - **École des Avocats de LYON**
- 2002-2007** - **Soutenance de la Thèse de Doctorat**, Université Jean Moulin Lyon III, « Les limites de la faute : essai sur la détermination de l'obligation de moyens en matière médicale »
- 2001-2002** - **DESS, Droit et Evaluation des structures sanitaires et sociales-** Université Jean Moulin Lyon III, stage de 6 mois réalisé au siège de la Générale de Santé et 3 mois au sein du service juridique des cliniques lyonnaises du groupe
- 2000-2001** - **DEA, Ethique et Droit de la Santé-** Université Jean Moulin Lyon III- Mémoire rédigé : « L'obligation d'information au soutien de l'indemnisation des patients »
- 1999-2000** - Maîtrise de Droit Public- Université Lyon III
- 1998-1999** - Licence de Droit Public- Droits de l'Homme et Libertés Publiques- Université de Perpignan
- 1997-1998** - DEUG de Droit- Certificat d'Etudes Européennes- Université de Perpignan
- 1996** - Baccalauréat série L mention bien